



Renouvellement du titre de séjour d'un salarié

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis une étrangère avec un titre de séjour salarié (depuis 2 ans, CDI, toujours avec le même employeur) En mars 2010 j'ai signé une rupture conventionnelle suite a laquelle j'ai le droit au chômage pendant 2 ans. Mon titre se termine en février 2011. Est-ce que j'ai le droit de renouveler mon statut salarié pour un an? (je sais qu'on a le droit quand on est licencié, mais pas quand on demissionne. Rupture conventionnelle étant entre les deux...)

Merci par avance,

Par Visiteur

Bonjour Madame

En principe le renouvellement devrait vous être accordé.

Les textes ne sont pas précis sur la question et la rupture conventionnelle fait débat. Cependant puisque vous percevez les indemnités chômage l'on considère que vous avez été involontairement privée de votre emploi.

Cordialement